



# fisuel

# INFO

LETTRE D'INFORMATION DE LA FISUEL

www.fisuel.com

Fédération Internationale pour la Sécurité des Usagers de l'Électricité

## ÉDITO

L'objectif principal de RECI est de promouvoir et de protéger les intérêts du public, en tant qu'ensemble des usagers des services de l'électricité. Il y parvient à la fois par son éthique propre et, en s'assurant d'un bon niveau d'exécution et de compétence technique de la part des installateurs.

RECI est très heureux de devenir membre de la FISUEL, une organisation qui fait la promotion de l'ensemble de la sécurité électrique au niveau international, et qui, avec un objectif partagé entre ses membres, - augmenter le niveau de sécurité des installations électriques et tendre vers une harmonisation des procédures d'inspection - encourage les contacts, ainsi que le partage des retours d'expériences, entre pays.

Les règles d'installations en Europe sont harmonisées par le CENELEC grâce aux efforts des comités nationaux des pays de l'Union Européenne. Nous aimerions voir une harmonisation similaire dans les domaines de l'accréditation des électriciens et des systèmes d'inspection. Progresser vers cet objectif est à portée des membres de la FISUEL lorsqu'ils échangent des informations sur les pratiques en vigueur dans leurs pays.

L'instauration d'inspections périodiques des installations électriques dans les bâtiments anciens est d'une importance vitale pour la sécurité des usagers, et nous espérons que, grâce à l'influence de la FISUEL, tous les pays pourront adopter un système obligatoire d'inspection de ces installations.

RECI sera heureux d'apporter son savoir et son expertise à la FISUEL de façon à améliorer la sécurité des usagers de l'électricité, à la fois en Irlande et au plan international.

James RICE  
Chairman RECI

## NUMÉRO « SPÉCIAL RECI - REGISTER OF ELECTRICAL CONTRACTORS OF IRELAND »



James RICE, Philippe ANDRÉ, Jose Tomaz GOMES

## ACTUALITÉS

### Entendu en Conseil d'administration (Dakar, le 10 décembre 2003) :

#### → Trois nouvelles admissions dans le collège des membres actifs :

- Le RECI, Irlande, Register of Electrical Contractors of Ireland .  
Tél. (+353) 1 492 9966 - Fax (+353) 1 492 9983 - info@reci.ie - www.reci.ie
- L'APSE, Argentine, Asociación para la Promoción de la Seguridad Eléctrica. Tél. (+54) 11 4804 2822 - Fax (+54) 11 4804 2822 (Int. 116) - apse@apse.org.ar - www.apse.org.ar
- Le NICEIC, Grande Bretagne, National Inspection Council for Electrical Installation Contracting  
Tél. (+44) 20 7564 2323 - Fax (+44) 20 7564 2370 - enquiries@niceic.org.uk - www.niceic.org.uk

qui portent à 12 le nombre de membres actifs de la FISUEL et le nombre total de membres à 25.

#### → Un projet de plan d'actions 2004 :

- Élaboration d'un Argumentaire « Pourquoi adhérer à la FISUEL ».
- « Relookage » du site internet.
- Trois « FISUEL Info » par an, dont un ou deux sur des organismes de contrôle existants ; avec une rubrique « parole aux membres ».





■ Au vu des derniers commentaires reçus, finalisation du document « Manuel FISUEL installations neuves », puis diffusion à tous et mise en place d'un groupe de travail autour de la « déclinaison » de ce document : la comparaison des différences entre pays, et leurs raisons.

■ Mise en chantier du « Manuel FISUEL installations anciennes ».

■ Communication lorsqu'il sera disponible sur le « positioning paper » du FEEDS appelé désormais « Towards improved electrical installators in Europe ».

■ Réflexion sur la mise en en place de l'Observatoire International de la Sécurité Électrique.

■ Étude sur les attentes des membres, afin d'évaluer, à partir de leurs priorités, les orientations stratégiques de la FISUEL.

■ Poursuite du développement, notamment vers l'Asie Pacifique et l'Amérique Latine.

■ Participation au Congrès de l'UIE à Durban (18 au 23 janvier 2004).

■ Mise à jour de l'Annuaire et actualisation de la plaquette.

→ **Proposition de budget 2004 / cotisations 2004**

Par rapport à 2003, en 2004, les dépenses augmenteront dans la limite des recettes supplémentaires encaissées par la FISUEL. L'ensemble devrait représenter de l'ordre de 80 000 euros, et les cotisations 2004 seront maintenues à leur niveau 2003.

→ **Assemblée générale 2004**

L'Assemblée Générale aura lieu à Paris, le vendredi 4 juin dans la matinée, avec un Conseil d'administration la veille, et une journée de tourisme le lendemain, 5 juin.

❖ **Dublin, les Rencontres de la FISUEL, 7 novembre 2003.**

Près d'une quinzaine de pays, ainsi que certains organismes - CENELEC, ECI, UIE, AIE - étaient représentés lors des Rencontres 2003 de la FISUEL qui se sont déroulées sous la conduite de son Président, Philippe André, le 7 novembre, à Dublin, sur invitation de James Rice, Président du RECI.



Dublin, les Rencontres de la FISUEL

Ce fut notamment l'occasion pour les participants de prendre connaissance :

■ des systèmes d'inspection ou de validation des installations électriques, en Irlande (RECI), et en Grande Bretagne (NICEIC) : des systèmes comparables, reposant sur une double évaluation, en entreprise et sur les sites.

■ et de la mise en œuvre de la marque E-check en Allemagne.

Au cours de cette réunion, la FISUEL a fait le point de ses activités, et annoncé en particulier la parution prochaine du « Manuel FISUEL » (les contrôles indispensables pour que soient respectées les 5 exigences essentielles de la sécurité électrique), tandis que Bjorn Erik Pettersen, Président de l'AIE présentait les projets de cette association, au nombre desquels figure en particulier une enquête sur la sécurité électrique dans les pays représentés par ses membres.

Enfin ces Rencontres ont donné la possibilité aux participants d'avoir une présentation par ECI du document FEEDS (Forum européen sur la sécurité électrique dans le résidentiel), axé sur l'insécurité dans les logements anciens en Europe, et par conséquent sur la nécessité d'instauration d'inspections systématiques périodiques.

❖ **Dakar, Forum sur la Sécurité Électrique, 11 décembre 2003**

Sous l'égide la FISUEL, présidé par son Président, Philippe André, ouvert par le Ministre de l'Énergie et des Mines du Sénégal, Maître Madické Niang, et mis en place par PROQUELEC/COSUEL (tous deux membres de la FISUEL) un Forum sur la sécurité électrique s'est déroulé à Dakar le 11 décembre.

Ce fut un grand moment de réflexion et de partage d'expériences entre acteurs préoccupés



Dakar, Forum sur la Sécurité Électrique



par la sécurité des installations électriques, par le développement parfois anarchique des installations, et par les insuffisants contrôles de la conformité aux normes : autant de facteurs générateurs d'accidents, tant pour les personnes que pour les biens.

La cinquantaine de participants, venus de 15 pays, a pu prendre connaissance des différentes situations dans un certain nombre

d'États : la France avec PROMOTELEC, CONSUEL ; le Bénin avec le CONTRELEC ; la Côte d'Ivoire avec le LBTP Securel ; le Niger, avec la SNEIN ; le Gabon et le Mali, avec des décrets allant dans le même sens ; le Sénégal avec PROQUELEC et COSSUEL ■



## Le RECI

Réunion à Dublin le 7 novembre

Le RECI est une société à but non lucratif, mise en place en 1992 par l'ETCI (Electrotechnical Council of Ireland) et quelques autres organismes nationaux, - après 18 ans de travaux, et l'issue de plusieurs propositions - qui a pour objectifs généraux :

- promouvoir et protéger les intérêts des usagers de l'électricité de façon qu'ils trouvent de la compétence chez les électriciens,
- et aider ces derniers à répondre à cet objectif.

Son Conseil d'administration est composé de : 2 représentants d'ETCI, 2 d'ESB (Electricity Supply Board) - le distributeur d'énergie -, et 8 représentants des installateurs (Electrical Contractors Association, Association of Electrical Contractors of Ireland, indépendants).

En définitive, l'élément clef dans la création de RECI est son accord avec ESB, aux termes duquel, les nouvelles installations ne sont connectées au réseau que lorsque il y a « certificat d'achèvement » signé :

- par un entrepreneur inscrit au Registre,
- ou si tel n'est pas le cas, après inspection, par l'installateur et par l'organisme de contrôle.

Le RECI comprend un certain nombre de sous comités (Direction, Approbation, Gestion, Approbation de certificat, Discipline, Technique, Formation) et dispose de 10 inspecteurs.

Son activité se décompose en :

- vente des certificats d'achèvement,
- inspections d'installations réalisées par ses membres,
- inspections des installations réalisées par des électriciens non certifiés par un organisme reconnu,
- mise en place de formations,
- diffusion de publications,
- réalisation de diagnostics sécurité, à la demande des usagers,
- et perception de cotisations auprès de ses membres (45 %).

## LE RECI *RECI*

En Irlande, chaque installation doit être réalisée en conformité avec les Règles nationales publiées par l'organisme de normalisation électrotechnique ETCI (Electrotechnical Council of Ireland).

« Chaque installation nouvelle et toute extension majeure seront inspectées et testées par une personne compétente pour vérifier que les règles ont été respectées, et un certificat sera émis » (Arrêté de 1993).

→ Dans la pratique, cette exigence se traduit par le fait que :

- pour les installations nouvelles ou rénovations complètes,
- pour les installations dont la fourniture d'énergie a été suspendue pendant plus de 6 mois,

la connexion par l'ESB (Electricity Supply Board) au réseau est **subordonnée** à l'établissement par l'installateur d'un « **certificat d'achèvement** ».

Ce « certificat » atteste que l'installation a été faite en conformité aux normes, qu'elle a été testée et qu'elle est prête.

→ **Second point important** : il est considéré comme essentiel, pour la sécurité, que l'installateur électricien soit « techniquement compétent » ; ainsi :

- soit, il est membre agréé d'un Organisme de Réglementation reconnu (par la Commission de Régulation l'Énergie), comme RECI, et en ce cas, il est autorisé à signer lui même le « certificat d'achèvement »,
- soit, il ne l'est pas, et le certificat établi par lui, doit être contresigné, après inspection de l'installation, par un Organisme de Réglementation reconnu.





D'où, lorsque une connexion est demandée à ESB (Electricity Supply Board), le distributeur d'énergie, les deux cas de figure suivants :

- l'installateur est « enregistré » par RECI, et il signe le « certificat d'achèvement », reconnu par ETCI, pour confirmer que les tests de pré-connexion ont été faits et sont satisfaisants.

Une copie (vert) est transmise à ESB, qui met alors l'énergie aux bornes amont du compteur ; la liaison est établie par l'installateur, qui fait alors de nouvelles mesures, les « tests après connexion ».

Et c'est à ce stade seulement, que l'original du certificat (jaune), complété et signé par l'installateur - confirmant que les tests après connexion sont satisfaisants -, est remis au client. Un développement récent permet à l'installateur de créer le certificat sur son ordinateur et de le transmettre par courrier électronique à ESB (Electricity Supply Board) ; à l'issue des « tests après connexion », il peut en éditer un exemplaire à l'intention du client.

- Par contre, dans le cas d'un installateur non membre d'un organisme d'accréditation, comme RECI, le certificat - avant sa transmission au distributeur d'énergie - doit être contresigné par un inspecteur de l'organisme de réglementation.

→ **Enfin**, dans tous les cas de figure, pour qu'un installateur soit jugé comme techniquement compétent,

- si il ne l'est pas lui même, il faudra que son personnel le soit, et chaque installateur

tient à jour une liste de ses personnels qualifiés pour signer les certificats

- et il devra avoir
  - les normes, les instruments de mesure
  - ainsi qu'une assurance responsabilité civile d'un niveau suffisant.

En soulignant que, pour qu'un installateur puisse être « enregistré » : dans un premier temps, au moins, 2 installations seront évaluées et, ensuite, pendant les 6 premiers mois, encore un minimum de 2 ; au delà, il n'y aura plus, en principe, qu'une inspection par an.

---

En ce qui concerne l'ETCI, il a été constitué en 1972.

Composé de 23 membres, sur base volontaire, - il représente l'Irlande au CENELEC et à la CEI, et est ainsi responsable de l'harmonisation des normes en collaboration avec le NSAI (National Standards Authority of Ireland), l'autorité de normalisation Irlandaise, dont il est un des comités consultatifs.

A ce titre il publie les règles nationales d'installation électrique et fait la promotion de la sécurité dans l'équipement électrique. En sont membres et sont représentés à son Conseil d'administration : tous les organismes intéressés pouvant contribuer à ses travaux : les règles pour l'installation des circuits électriques et les publications correspondantes.

---

## genda

- L'Assemblée Générale aura lieu dans la matinée du vendredi **4 juin**, avec un Conseil d'Administration la veille et une journée de tourisme le lendemain, 5 juin.
- Séminaire sur la sécurité électrique organisé par APSE à Buenos Aires, le **28 avril**, avec la participation de Philippe ANDRÉ, Président de la FISUEL.
- Le Salon Elec 2004 pendant lequel seront organisées « Premières Assises Internationales pour la Sécurité Électrique » le **9 décembre** à Paris (Villepinte).



**FISUEL Info est disponible sur demande par courrier électronique.**

21, rue Ampère 75017 PARIS

Tél. 33 (0) 1 56 79 50 10

Fax. 33 (0) 1 56 79 50 15

[fisuel@fisuel.com](mailto:fisuel@fisuel.com) - [www.fisuel.com](http://www.fisuel.com)